



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrête n° : 2022/07/ 144 T

Arrêté de réglementation de la circulation et du
stationnement "Foire aux vins"
Place d'Albret – Quai Bertin et Rue Carnot
24310 Brantôme en Périgord

Le Maire de la commune de Brantôme en Périgord,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la Foire aux vins et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le stationnement et la circulation seront interdits à tous les véhicules sur la Place d'Albret, le Quai Bertin et dans la Rue Carnot sur le territoire et en agglomération de la commune de Brantôme en Périgord :

Du Vendredi 12 août 2022 à 15h00 au Dimanche 14 août 2022 à 24h00.

Une dérogation au présent arrêté est accordée pour :

- les véhicules de secours et de sécurité,
- les véhicules nécessaires à la manifestation.

Article 2 :

La signalétique correspondante sera mise en place par la Commune de Brantôme en Périgord.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brantôme en Périgord ;
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Brantôme en Périgord,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Copie pour information :

Monsieur le Chef du Centre de Secours de Brantôme en Périgord.

Fait à Brantôme le 28 juillet 2022

